

LES RIVIÈRES PASH-ENT AU BLEU, LES RIVERAINS S'Y SENTENT MIEUX !

(1) PASH : Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique.
Le PASH Dyle-Gette a été approuvé le 10 novembre 2005
et publié au Moniteur Belge le 2 décembre 2005.

Contrat de rivière Gette et affluents : Centre culturel du Brabant wallon, rue Belotte 3
1490 Court-Saint-Étienne - 010 62 10 53 - contrat.riviere@ccb.w.be

Intercommunale du Brabant wallon : rue de la Religion 10 - 1400 Nivelles
067 21 71 11 - direction@ibw.be - www.ibw.be - Service de garde : 0478 99 86 53

Plus de détails sur la situation de votre maison ?
Consultez les cartes du PASH à échelle détaillée sur
<http://www.spge.be>



L'assainissement des eaux usées à Perwez

Pour connaître mes obligations...

Je dois déterminer :

Étape 1. Le régime d'assainissement de mon habitation ?

- Régime collectif > 2000 EH (*)**
- Régime collectif < 2000 EH (*)**
- Régime autonome
- Régime autonome communal
- Régime transitoire**

Étape 2. Ma rue est-elle équipée d'égout ?

Où vont les eaux usées de mon habitation ?

Étape 3. Existe-t-il une station d'épuration en fonctionnement ?

Je regarde le PASH :

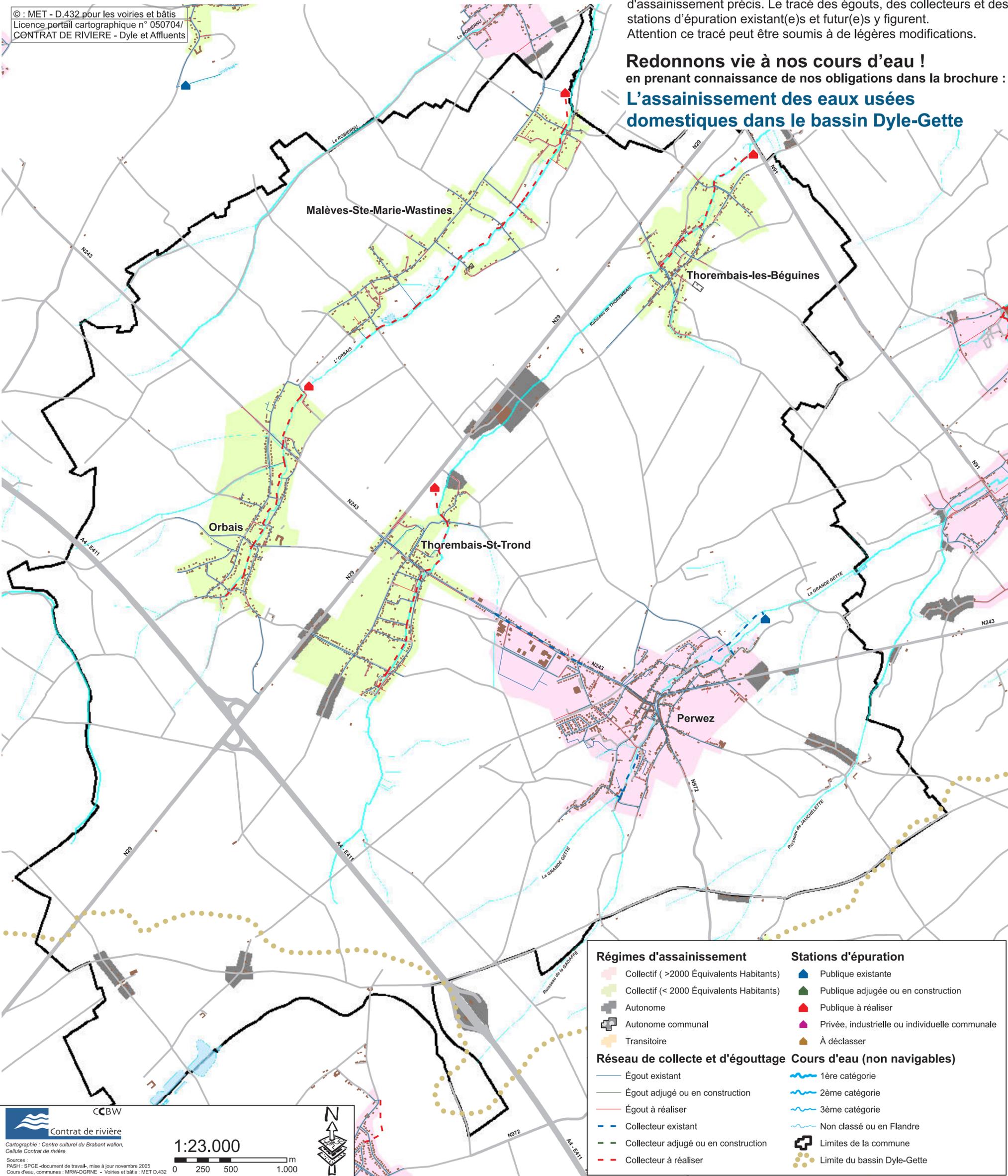
Le PASH clarifie l'appartenance de chaque habitation à un régime d'assainissement précis. Le tracé des égouts, des collecteurs et des stations d'épuration existant(e)s et futur(e)s y figurent. Attention ce tracé peut être soumis à de légères modifications.

Redonnons vie à nos cours d'eau !

en prenant connaissance de nos obligations dans la brochure :

**L'assainissement des eaux usées
domestiques dans le bassin Dyle-Gette**

© : MET - D.432 pour les voiries et bâtis
Licence portail cartographique n° 050704/
CONTRAT DE RIVIÈRE - Dyle et Affluents



Régimes d'assainissement	Stations d'épuration
Collectif (>2000 Équivalents Habitants)	Publique existante
Collectif (< 2000 Équivalents Habitants)	Publique adjudgée ou en construction
Autonome	Publique à réaliser
Autonome communal	Privée, industrielle ou individuelle communale
Transitoire	À déclasser
Réseau de collecte et d'égouttage	Cours d'eau (non navigables)
Égout existant	1ère catégorie
Égout adjudgée ou en construction	2ème catégorie
Égout à réaliser	3ème catégorie
Collecteur existant	Non classé ou en Flandre
Collecteur adjudgée ou en construction	Limites de la commune
Collecteur à réaliser	Limite du bassin Dyle-Gette